



Indemnité de départ à la retraite non versée par la poste

Par **Misstyck86**, le **13/09/2012** à **13:30**

Bonjour, rnrnDétachée de 2007 à 2011 dans une filiale de La Poste, j'ai souhaité partir en retraite en juin 2011 pour le motif "fonctionnaire, mère de 3 enfants", cette formule s'éteignant avec les réformes de la retraite en 2012. rnrnLe Poste prévoyait par note RH le versement d'une indemnité compensatrice au titre des départs anticipés pour ce motif. rnrnMa demande d'indemnisation m'a été refusée, pour un motif inconnu, m'expliquant que je ne faisais pas partie des services de la Poste... rnrnJ'ai demandé mon départ à la retraite par les services RH du Groupe la Poste, et non par la filiale, qui confirme que tout départ à la retraite entraîne ipso facto le retour à la maison mère.... rnrnIl est précisé qu'un agent en détachement conserve ses droits à retraite dans son service d'origine, en contrepartie il ne bénéficie d'aucune caisse de retraite dans sa filiale. rnrnJ'ai déposé un retour en tribunal administratif, mais il me manque des éléments de jurisprudence pour argumenter mon mémoire.. rnrnMerci de m'aider à les trouver!!